

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
SMURFIT KAPPA/DAKIA de Biganos**

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
à Biganos (33)  
jeudi 26 janvier 2023 – 9 h 30**



---

## **Ordre du jour**

---

- Bilan suivi faune-flore par SIMETHIS
- Présentation SMURFIT et DALKIA : bilan d'exploitation 2022
- Présentations DREAL : bilan des inspections 2022
- Echanges avec la salle

---

## **9 heures 30 – Début de la réunion**

---

**Ronan LÉAUSTIC** ouvre la séance.

---

## **Introduction**

---

**Ronan LÉAUSTIC** remercie l'ensemble des participants, ainsi que la ville de Biganos pour son nouvel accueil après le précédent Comité de suivi de site organisé à la fin 2021. L'année 2023 est marquée par le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale de la part du site Smurfit Kappa.

---

## **Présentation SMURFIT et DAKIA : bilan d'exploitation 2022**

---

- **Smurfit Kappa**

### Résultats généraux

**Bruno TORMEN** indique que le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 a été marqué par les incendies et leur impact sur l'approvisionnement en bois et la demande de papier, après des ventes très élevées au 1<sup>er</sup> semestre. L'augmentation des prix de vente a compensé partiellement l'envolée des prix énergétiques. En outre, la stabilisation des résultats financiers a permis de lancer une nouvelle phase d'investissements.

### Résultats environnementaux et suivi réglementaire

**Laure CROUZET** rappelle que l'usine mesure les rejets atmosphériques de la chaudière de régénération (poussières, oxydes d'azote et oxydes de soufre). L'usine s'est conformée aux nouvelles valeurs limites d'émission et a stabilisé ses indicateurs.

Les indicateurs de rejets aqueux de la STEP demeurent également stables et conformes à la réglementation. Par ailleurs, les déchets stockés sur site (plastique) ont été réduits notamment en raison de la diminution de la production au 2<sup>ème</sup> semestre 2022. En outre, le logiciel Track Déchet a été déployé, conformément à la demande du ministère.

Un dossier d'autorisation d'exploitation a été déposé fin 2022. Le suivi réglementaire fait état d'un niveau de conformité de 90 à 95 %. L'usine travaille notamment sur la consommation d'eau fraîche brute et les températures de rejet, les émissions sonores, la sécurité, les rejets aqueux, la question de l'air et des odeurs, le stockage des déchets non dangereux et le sujet de la faune et de la flore.

Une cartographie des équipements sources de bruit est également en cours. De plus, l'usine a investi en 2021 dans un équipement de *stripping* de condensats. L'empreinte olfactive sur la commune a été considérablement réduite.

**Alexia ROY** ajoute que l'usine souhaite se positionner comme partenaire du territoire, notamment à travers des rencontres régulières avec les élus, des visites proposées aux

riverains, le soutien aux associations locales (sport chez l'enfant), la participation à des actions caritatives et aux opérations de nettoyage des environs du site.

### Phytoremédiation du Bassin Saugnac

**Laure CROUZET** note que la méthode du projet repose sur le séchage du bassin (5 ha) et le développement de plantes permettant de dégrader progressivement les résidus d'hydrocarbures par le réseau racinaire. La réhabilitation du bassin a été achevée à la fin 2022, avec un taux d'abattement supérieur à 90 %. Ce bassin sera cédé au SIBA pour son exploitation et quittera le périmètre ICPE de l'usine.

### Investissements environnementaux

**Bruno TORMEN** souligne que les investissements se poursuivent grâce au soutien du groupe Smurfit Kappa. En outre, l'usine a réactivé le fret avec soutien de la Région. De nouvelles études sont en cours pour le transport de pâte blanchie. Par ailleurs, un arrêté préfectoral a validé le projet de stockage des bobines, qui doit remplacer les stocks déportés de Cestas et de La Brède (économie de transport routier).

### Conclusions

Pour la période 2022-2025, l'objectif est de poursuivre la réduction de l'impact environnemental et d'améliorer les aspects d'évaporation, d'énergie et de stockage de produits finis.

### Echanges

**Françoise BRANGER** s'enquiert du lien permettant d'accéder aux arrêtés préfectoraux relatifs à SKCP et Dalkia.

**Olivier PAIRAULT** indique que tous les arrêtés peuvent être consultés directement sur le site GEORISQUES, où se trouvent également les rapports d'inspection.

**Renaud BÉZANNIER** souhaite connaître la quantité annuelle d'eau prélevée par l'usine dans l'Eyre. Il demande si la sécheresse de l'été 2022 a impacté ce pompage et s'enquiert des solutions mises en œuvre.

**Bruno TORMEN** fait savoir que le point de pompage se trouve dans le ruisseau de Lacanau. Un arrêté autorise l'usine à pomper temporairement un complément de 300 m<sup>3</sup>/h en période d'étiage (à partir de mai), si le débit de réserve du Lacanau est trop faible, et ce, afin d'assurer la continuité écologique. Ce pompage complémentaire n'a jamais été nécessaire, y compris à l'été 2022, car la production a été ralentie par les incendies. Précisément, l'usine prélève 20 000 à 22 000 m<sup>3</sup> d'eau dans le ruisseau de Lacanau. Le rejet de la STEP vers le collecteur du SIBA est d'un volume semblable, à une température de 35 à 38 degrés.

**Renaud BÉZANNIER** s'enquiert de la durée nécessaire pour la dégradation des polluants dans le bassin de phytoremédiation.

**Bruno TORMEN** relève que l'exploitation du bassin a cessé en 2014. Après plusieurs chantiers pilotes, le procédé a été étendu à toute la surface du bassin, dont la pollution concernait uniquement les hydrocarbures et non les métaux lourds. Le taux d'abattement de 90 % a été obtenu en 6 ou 7 ans.

**Renaud BÉZANNIER** demande si la cogénération d'électricité par chaudière sert à l'autoconsommation de l'usine.

**Bruno TORMEN** fait savoir que le site comporte deux chaudières qui produisent de la vapeur de combustion de biomasse et dont la production électrique est supérieure aux besoins. La deuxième chaudière n'appartient pas à Smurfit Kappa, mais à Dalkia, qui vend de l'électricité

verte sur le réseau, tandis que Smurfit Kappa achète de l'électricité grise. Dans cette configuration inhabituelle, les relations contractuelles lient ces deux entités jusqu'à 2030.

**Renaud BÉZANNIER** s'enquiert de l'impact de l'activité de l'usine sur le réseau routier. L'usine peut-elle contraindre ses partenaires de transport à recourir à des camions à faible émission ?

**Bruno TORMEN** explique que 50 % des ventes seulement sont réalisées en France. L'usine mise donc sur le développement du train en vue de la décarbonation de l'activité.

**Ronan LÉAUSTIC** a d'ailleurs participé à l'inauguration des nouveaux rails cofinancés par la Région et l'Etat.

- **Dalkia**

**Benjamin OIFFER** rappelle que le partenariat avec Cellulose du Pin a débuté en 2010. Le contrat d'obligation d'achat les lie jusqu'à 2030. Les deux partenaires cherchent continuellement des synergies en matière de performance énergétique et de décarbonation.

En termes de performance, les résultats 2022 sont en ligne avec les attentes. Pour ce qui concerne les rejets atmosphériques, la chaudière de biomasse est équipée d'un filtre à manche, c'est-à-dire la meilleure technologie. L'ensemble des paramètres mesurés sont conformes. Le contrôle continu permet également d'évaluer le respect des valeurs limites d'émission mensuelles des rejets de poussières, de NOX et de CO.

Pour leur part, les chaudières de secours sont désormais équipées d'appareils d'autosurveillance, dont les valeurs sont conformes. En revanche, des écarts ont été constatés concernant les rejets aqueux (pH et température), lesquels ne s'effectuent pas dans le milieu naturel. Enfin, les cendres volantes sont récupérées par le filtre à manche. La filière de valorisation en cimenterie s'accroît et remplace progressivement la valorisation agricole. Les autres déchets sont redirigés vers les filières de traitement agréées.

**Sabine JEANDENAND** rappelle que le SIBA a proposé de valoriser les boues de la STEP. A priori, cette solution se heurte aux contraintes réglementaires et aux engagements pris par Dalkia envers la CRE. Cependant, ces engagements parviendront prochainement à échéance. Dans le contexte énergétique actuel, il serait utile de travailler sur ce sujet de valorisation énergétique des boues dans le cadre du nouveau contrat de partenariat entre Smurfit Kappa et de Dalkia.

**Benjamin OIFFER** le note. Ce point est également encadré par l'arrêté préfectoral. Des axes de travail sont donc à définir avec la DREAL.

**Olivier PAIRAULT** fait savoir que toute demande de modification déposée par Dalkia sera instruite selon le processus classique. Si nécessaire, une rubrique d'incinération de déchets pourra être ajoutée. La décision finale n'incombe pas à la DREAL.

**Françoise BRANGER** se déclare intéressée par les évolutions en matière d'HAP et les seuils correspondants.

**Benjamin OIFFER** indique que les HAP sont mesurées au niveau des tradicendres et des rejets atmosphériques. Les valeurs limites journalières sont respectées.

---

## ***Bilan suivi faune-flore par SIMETHIS***

---

**Florent COPEAUX** indique qu'un collège d'experts s'est réuni à la suite de l'incident RC15 de juillet 2012. Depuis 2018, le périmètre d'investigation a été élargi autour de l'usine.

## Etude piscicole 2022

**Quentin SANZ-ROMERO** fait savoir que l'étude piscicole de 2022 a été réalisée dans les bassins versants du Lacanau et de la Paillasse, notamment sur la base de l'indice poisson rivière (IPR). Ce dernier est de bon niveau à l'aval du Lacanau et de la Paillasse et légèrement dégradé à l'amont. Cette dégradation n'est pas localisée à proximité du site de Smurfit Kappa. Cependant, une augmentation du parasitisme chez les poissons s'observe dans l'ensemble des stations, ce qui pourrait devenir problématique par la suite, sachant que le parasitisme est favorisé par l'eau chaude.

## Etude des amphibiens 2022

**Florent COPEAUX** rappelle que plusieurs campagnes d'éradication de la grenouille-taureau ont eu lieu entre 2016 et 2022. Plus aucun individu n'a été recensé en 2021 et 2022.

## Renaturation du stock de carbonates

Les travaux de renaturation de ce stock sont encadrés par un arrêté préfectoral de juillet 2018. Les travaux de la deuxième tranche, initiée à la fin 2020, reprendront prochainement avec des opérations de reprofilage, puis des travaux d'ensemencement en deux temps au printemps et à l'automne 2023. La troisième tranche sera entamée à la fin 2023 et visera l'éradication des espèces exotiques envahissantes et la mise en place d'une plateforme de stockage étanche.

L'indicateur de qualité environnementale (IQE) s'est amélioré durant les 3 années de suivi écoulées. Le cabinet Simethis poursuivra son accompagnement dans la coordination des travaux de renaturation.

---

## ***Présentations DREAL : bilan des inspections 2022***

---

### • **Smurfit Kappa**

**Célia HUOT-MARCHAND** indique que le site fait l'objet d'un certain nombre d'arrêtés préfectoraux, dont le dernier date de novembre 2022 et concerne le stockage de bobines. Le dossier d'autorisation déposé fin décembre devrait conduire à un arrêté autoportant.

Les 3 inspections réalisées en 2022 auprès de Smurfit Kappa ont porté sur les sujets suivants :

- autosurveillance air et eau (18 janvier 2022) ;
- stockage des bobines (27 juin 2022) ;
- autosurveillance air et eau (7 décembre 2022).

La dérogation IED relative aux émissions DCO et MES de la STEP a pris fin en avril 2021. Une potentielle non-conformité a été repérée en 2022. A ce stade, l'exploitant songe à la mise en place d'un ~~bae de décantation~~ d'un nouveau décanteur ou le remplacement du méthaniseur.

Pour 2023, Smurfit Kappa a déposé un dossier d'autorisation environnementale incluant une nouvelle mise à l'enquête publique. L'objectif est de remettre à plat toutes les modifications réalisées ces dernières années.

**Rémi POIRSON** fait savoir qu'une réflexion a été entamée avec la ville de Biganos concernant la mise en place d'un réseau de chaleur, au regard de l'évolution des prix d'énergie. Par ailleurs, le développement du transport ferré nécessite des interlocuteurs capables de répondre à d'importants flux entrants et sortants.

**Rémi POIRSON** souligne que le site ouvre ses portes à toute personne qui souhaite le visiter et comprendre le *process* industriel.

**Sabine JEANDENAND** relève qu'un travail commun a été réalisé par Smurfit Kappa et le SIBA au sujet de la température des effluents afin d'aboutir à un compromis. Les effluents de Smurfit Kappa sont mélangés avec ceux du SIBA, ces derniers étant nettement plus froids. Les éléments de la convention ont été modifiés pour maintenir la température de rejet du collecteur.

**Ronan LÉAUSTIC** remercie l'entreprise Smurfit Kappa pour sa mobilisation lors des incendies de l'été 2022, notamment dans le cadre de l'évacuation des arbres couchés.

- **Dakia**

**Jeremy CORSAN** indique que le site de Dalkia fait l'objet de 3 arrêtés préfectoraux : combustion de biomasse, épandage des cendres et IED.

L'inspection du 22 septembre 2022 a statué sur des écarts de conformité concernant les rejets atmosphériques et aqueux. Il est à noter que les rejets aqueux de Dalkia sont connectés avec les installations de Smurfit Kappa. L'inspection a également permis de relever l'absence de mesures périodiques de certains polluants dans l'eau et de transmission du bilan de surveillance 2021 et d'autres mesures périodiques.

Pour sa part, l'inspection du 25 novembre s'est soldée par 5 écarts réglementaires concernant :

- le non-respect de la périodicité de l'examen de qualité des systèmes de mesure relatifs à la chaudière biomasse et à la 2<sup>ème</sup> chaudière gaz ;
- l'absence de démonstration de la corrélation entre mesures réalisées en continu et les émissions.

Enfin, Dalkia établit chaque année un bilan des épandages. Le bilan qualitatif atteste le respect de la réglementation.

**Françoise GRANGER** signale que les HAP se trouvent de manière substantielle dans les cendres volantes utilisées pour les épandages agricoles ou la nourriture animale, donc dans les produits des consommateurs finaux.

**Benjamin OIFFER** explique que Dalkia possède une autorisation d'épandage jusqu'à 2024. Les volumes totaux de cendres épandues sont nettement inférieurs au plan d'épandage. Dalkia est également conscient des impacts des particules sur la santé, d'où le déclin de la filière de valorisation agricole et le développement de la filière cimenterie.

---

## ***Echanges avec la salle***

---

*Les échanges avec les participants ont eu lieu au fil des exposés.*

**Ronan LÉAUSTIC** remercie les participants et salue la transparence des informations échangées au cours du CSS.

*La réunion est clôturée à 11 heures 45.*

**OPEN THE  
FUTURE**

A blue arrow pointing to the right, containing the text "OPEN THE FUTURE". The word "OPEN" is in blue, and "THE FUTURE" is in white. The background of the arrow is a dark blue gradient with a subtle starry pattern.

# Smurfit Kappa Cellulose du Pin

## Résultats & Situation Environnement 2021-2022

Commission de Suivi de Site SKCP-Dalkia  
Usine de Fabrication, Biganos

26/01/2023



# Sommaire

- ▶ **Résultats Généraux**
- ▶ **Résultats Environnementaux / Suivi réglementaire**
- ▶ **Phyto-remediation du Bassin Saugnac**
- ▶ **Les investissements Environnementaux**
  
- ▶ **Conclusion**



# Résultats Généraux



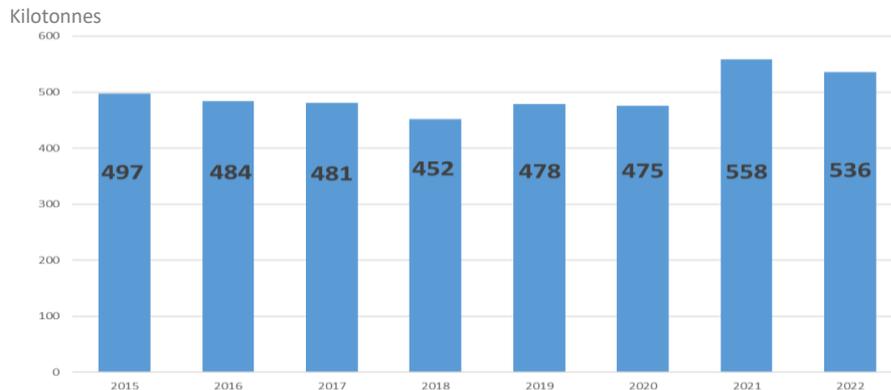
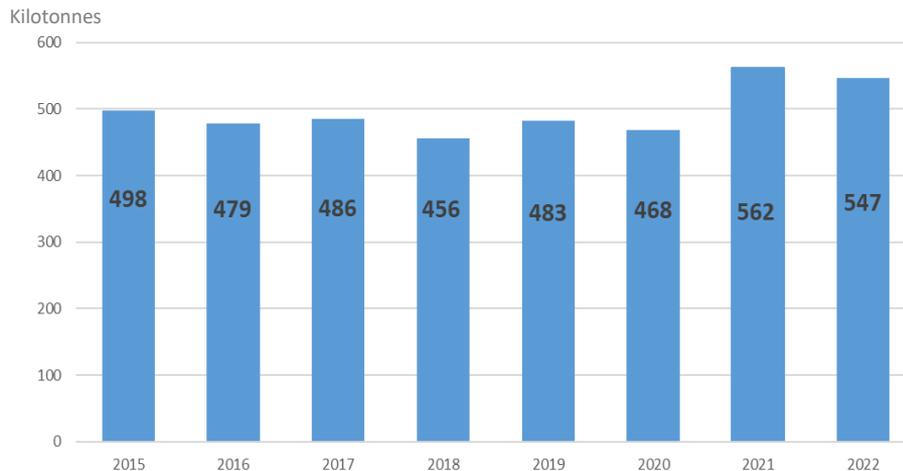
# Résultats Généraux

## ► Production Papier (Kt)

- L'année 2022 confirme les bonnes performances de production de 2021 (effet des investissements).
- Le deuxième semestre marqué par :
  - les incendies de l'été impactant la livraison de bois,
  - un ralentissement de la demande papier.

## ► Ventes Papier (Kt)

- Des ventes très soutenues en début d'année.
- Un contexte géopolitique qui impacte négativement la consommation de papier sur le deuxième semestre (ralentissement de l'économie).



# Des résultats qui soutiennent l'investissement

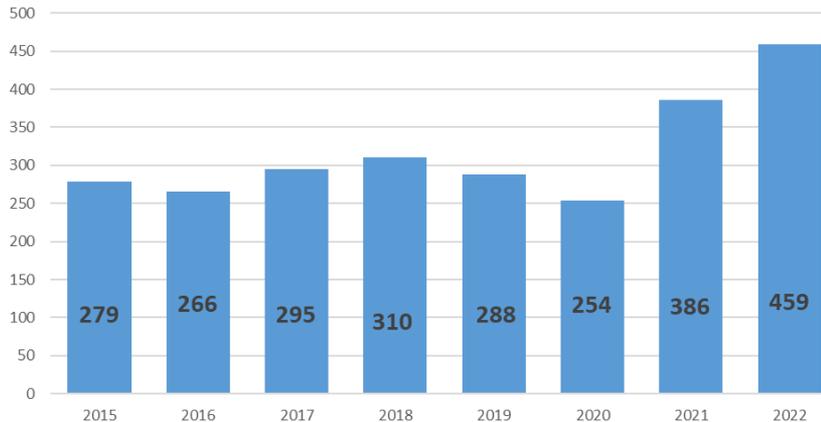
## ► Chiffre d'Affaires (m€)

- Des prix de vente qui ont atteint leur point haut en 2022 permettant de compenser l'envolée des prix de l'énergie.

## ► Résultats / Investissements (m€)

- Deux années consécutives de bons résultats qui permettent la mise en œuvre du plan stratégique (2022 / 2025) :
  - Pérennisation de la machine 6 (bâtiment, ventilation),
  - Etudes en cours sur la station d'épuration, l'évaporation et le stockage de bobines.

Millions d'euros



Millions d'euros

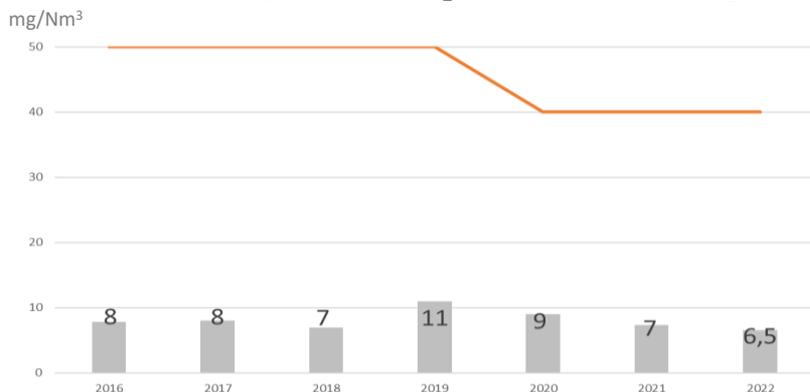


# Résultats Environnementaux Suivi réglementaire

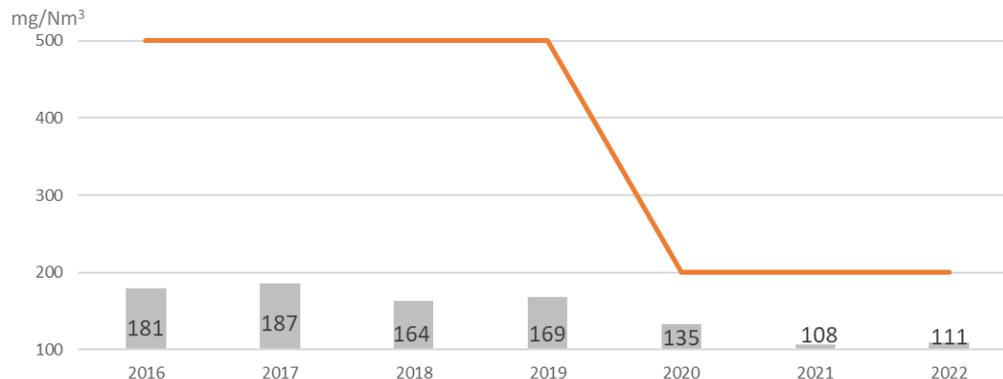
# Résultats Environnementaux : Rejets atmosphériques

## Chaudière 10

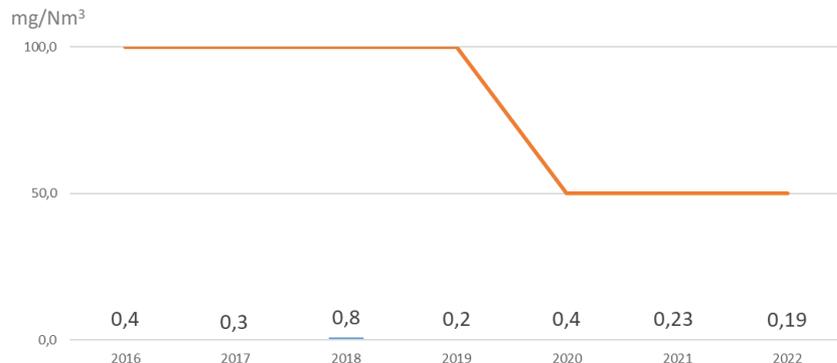
► **Poussières** ( $mg/Nm^3$  à 6%  $O_2$  – limite : 50 → 40  $mg/Nm^3$ )



► **Oxydes d'Azote (NOx)** ( $mg/Nm^3$  à 6%  $O_2$  – limite : 500 → 200  $mg/Nm^3$ )



► **Oxydes de Soufre (SO<sub>x</sub>)** ( $mg/Nm^3$  à 6%  $O_2$  – limite : 100 → 50  $mg/Nm^3$ )



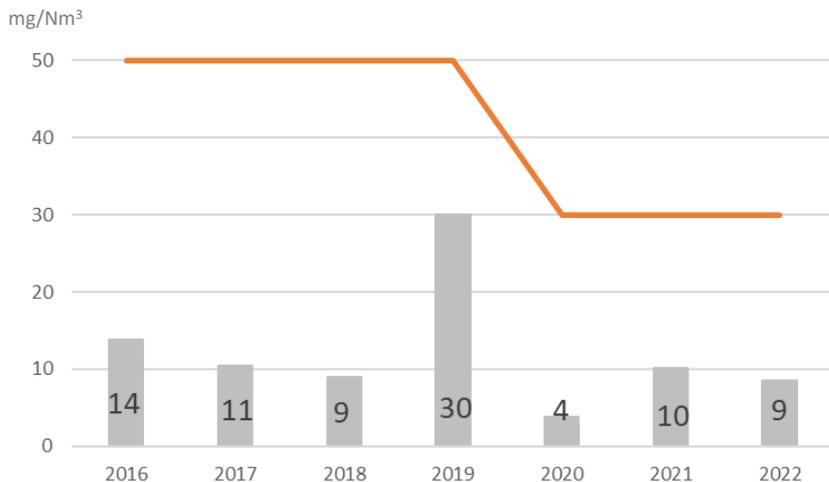
► **NOTA** : stabilité des émissions depuis l'investissement associé à la recirculation d'air au sein du foyer de la chaudière en 2018 puis optimisation de la conduite de l'équipement

# Résultats Environnementaux : Rejets atmosphériques

## Four à chaux

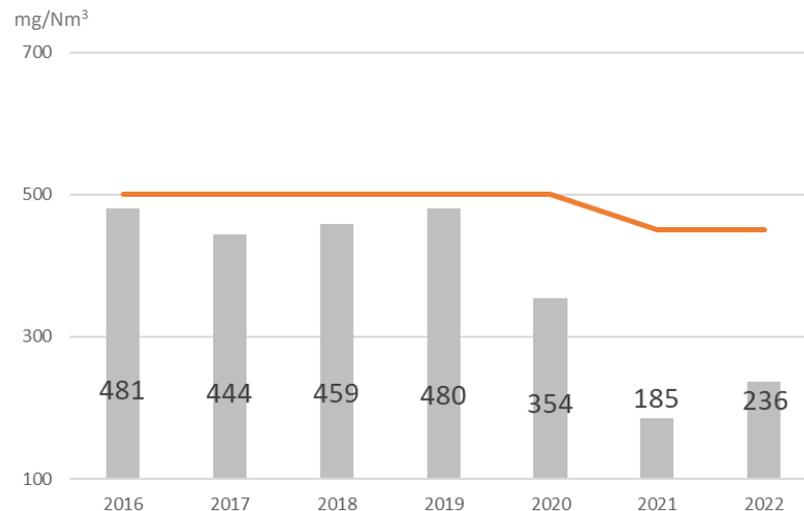
### ► Poussières

(mg/Nm<sup>3</sup> à 6% O<sub>2</sub> – limite : 50 → 30 mg/Nm<sup>3</sup>)



### ► Oxydes d'Azote (NO<sub>x</sub>)

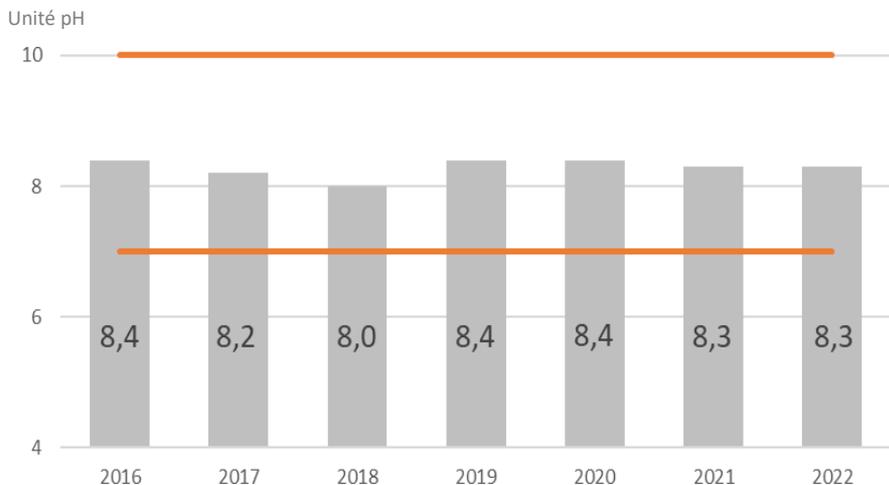
(mg/Nm<sup>3</sup> à 6% O<sub>2</sub> – limite : 500 mg/Nm<sup>3</sup> → 450 mg/Nm<sup>3</sup>)



► **NOTA** : arrêt technique mars 2022 : suppression d'une partie du chaînage à l'intérieur du four à chaux devant améliorer les échanges (poussières) / optimisation de conduite fonction des paramètres poussières/NO<sub>x</sub>

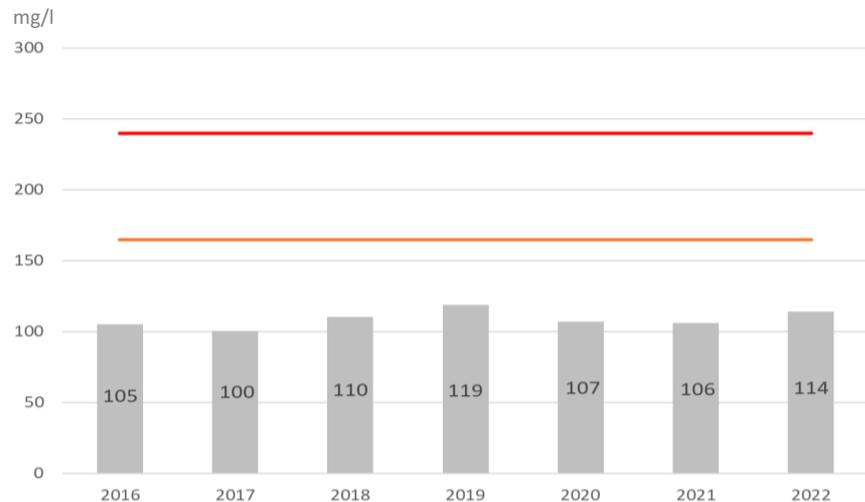
# Résultats Environnementaux : Rejets Aqueux

▶ **pH** (— valeurs limites entre 7 et 10) :



▶ **Demande Biochimique en Oxygène (mg/L)**

— limite journalière : 240 mg/L — limite mensuelle : 165 mg/L

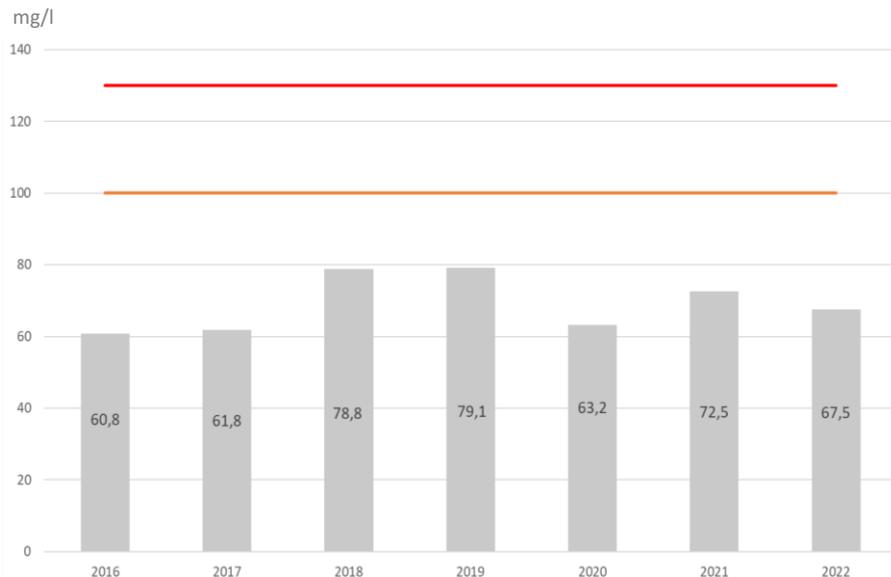


▶ **NOTA** : stabilité de ces paramètres

# Résultats Environnementaux : Rejets Aqueux

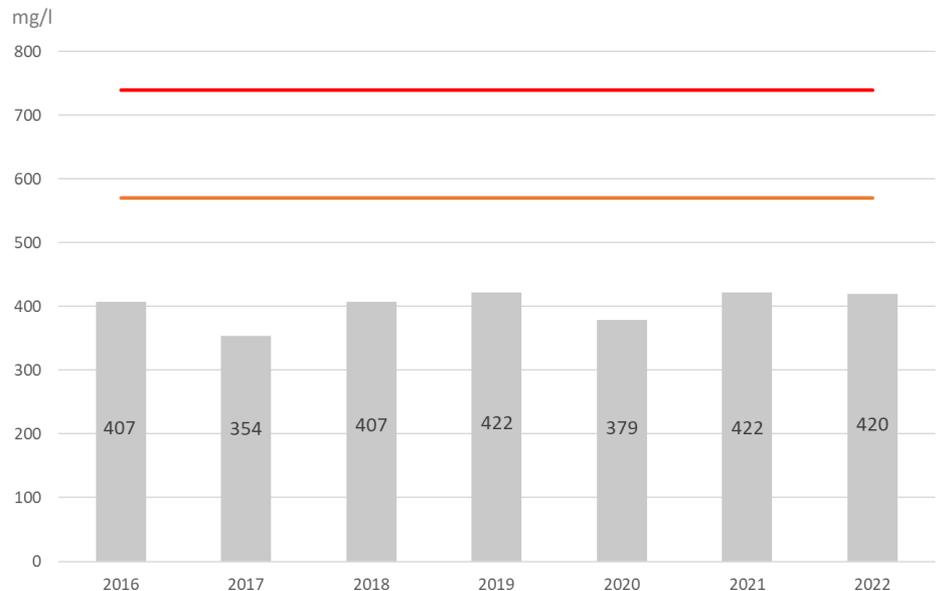
## ▶ Matière En Suspension (mg/L)

■ limite journalière : 130 mg/L    ■ limite mensuelle : 100 mg/L



## ▶ Demande Chimique en Oxygène (mg/L)

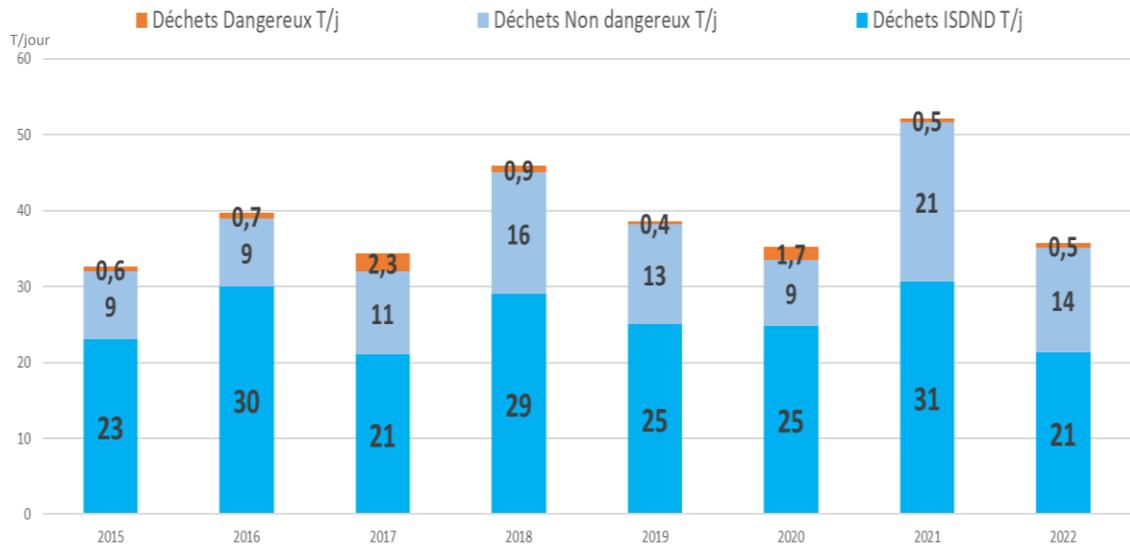
■ limite journalière : 740 mg/L    ■ limite mensuelle : 570 mg/L



▶ **NOTA** : stabilité des résultats / 2020 : arrêt technique long (18 jours) + reconstruction de la MAP5 (2 mois d'arrêt)

# Résultats Environnementaux : Déchets

## Filières de traitements des déchets collectés (hors cendres biomasse et carbonates)



▶ ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux in-situ) :

- Déchets issus du traitement des Papier-Cartons Récupérés
- Réduction des déchets plastiques stockés (production papier réduite)
- Pas de production de biogaz

▶ Déchets Non Dangereux (valorisation en filière agréée) :

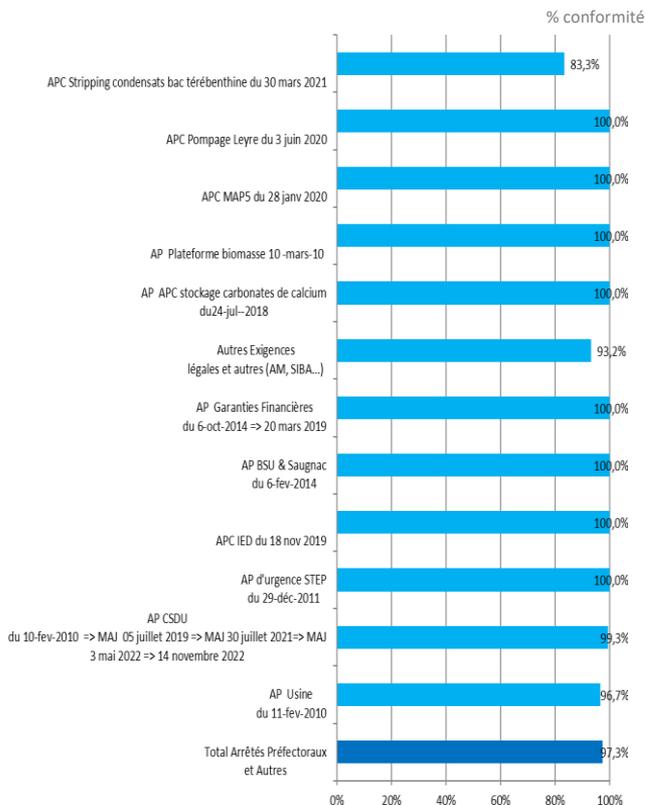
- Ferrailles
- Refus process
- Boues de STEP + écorces (moins de nettoyages de cuiviers)

▶ Déchets Dangereux (traitement externe en filière agréée) :

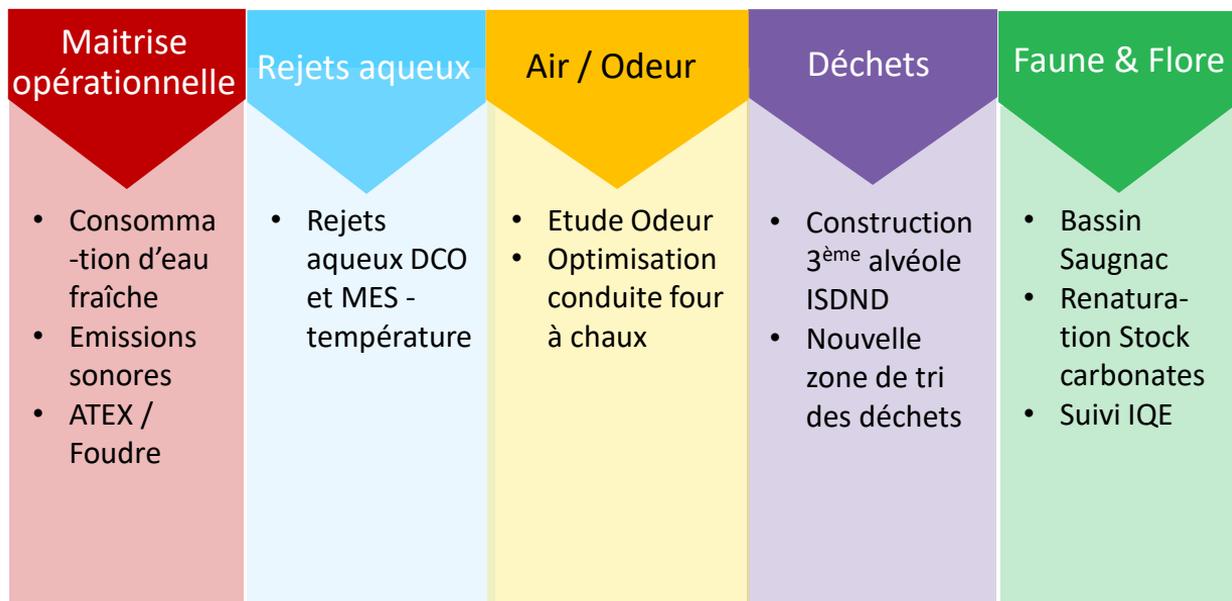
- Liqueurs et Produits chimiques
- Chiffons gras, huiles usagées
- Piles et accumulateurs
- D3E (déchets électriques, électroniques..)
- DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux ... (mise en place trackdéchets)

# Suivi réglementaire environnement

## Suivi des évolutions règlementaires



- ▶ Très bonne évolution du suivi réglementaire
- ▶ Sujets en cours et à venir :



# Parties Intéressées Environnement

## A l'écoute des parties intéressées

### ▶ Questionnements / Actions :

- Bruit : fond sonore usine / basses fréquences : effet des vents → cartographie de l'empreinte sonore de l'usine
- Odeurs usine (process) → installation stripping des condensats en fonctionnement optimal depuis fin 2021 + étude odeur planifiée (mesures d'ores et déjà réalisées fin 2022)

### ▶ Inspections DREAL sur site :

#### • 2018 :

- 10/07 : IED
- 18/10 : Activité globale Usine

#### • 2019 :

- 27/06 : Activité globale Usine
- 12/11 : Bacs de stockage

#### • 2020 :

- 03/06 : Gestion des stocks de produits chimiques
- 03/06 : Gestion de l'ISDND
- 06/07 : Activité globale Usine

#### • 2021 :

- 12/02 : Stripping des condensats
- 12/02/2021 : PM2I + rétentions
- 08/12 : Gestion de l'ISDND

#### • 2022 :

- 18/01 : Résultats SKCP 2021
- 27/06 : Stripping des condensats
- 05/10 : ISDND
- 07/12 : Bac de Térébenthine  
Projets à venir DAE

# Parties Intéressées Environnement

## Intégration locale

### Une entreprise partenaire de son territoire :

- Rencontres régulières avec les **élus locaux** : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, SIBA, COBAN et Ville de Biganos pour renforcer l'intégration de l'usine à son environnement institutionnel.
- **Participation à l'accueil des nouveaux Boïens avec la Mairie** : 30 personnes en 2022 et 40 personnes inscrites en 2023.
- **Ouverture au public** : accueil de 2 500 visiteurs/an associations locales, clients nationaux et européens et tourisme industriel (visites estivales en collaboration avec l'office du tourisme Cœur du bassin).  
Thématiques visites : production d'un papier offrant une solution alternative aux emballages plastiques, économie circulaire (de la forêt à l'emballage carton), énergie verte, régénération des produits chimiques, investissements industriels dans les Meilleures Technologies Disponibles pour réduire l'impact du site,...
- **Soutien au tissu associatif local** : renforcement des partenariats de proximité en lien avec la pratique sportive chez l'enfant/adolescent. Par exemple, financement de l'ensemble des maillots pour les enfants licenciés au club de rugby de Biganos.
- **Actions de solidarité** : Course « Le petit Prince » (cancer pédiatrique), Le Phare de L'Eyre (aide au financement d'études pour un enfant en situation de handicap), Téléthon Biganos
- **Soutien à des initiatives valorisant des atouts locaux** : Elsa Gaubert (championne internationale de Kayak, Le Teich).
- **Clean-up Day** : Opération « Nettoyons la nature » en Septembre 2022 , nettoyage des abords du Site (parkings, berges du Lacanau, Bascule, chargement Bobines).



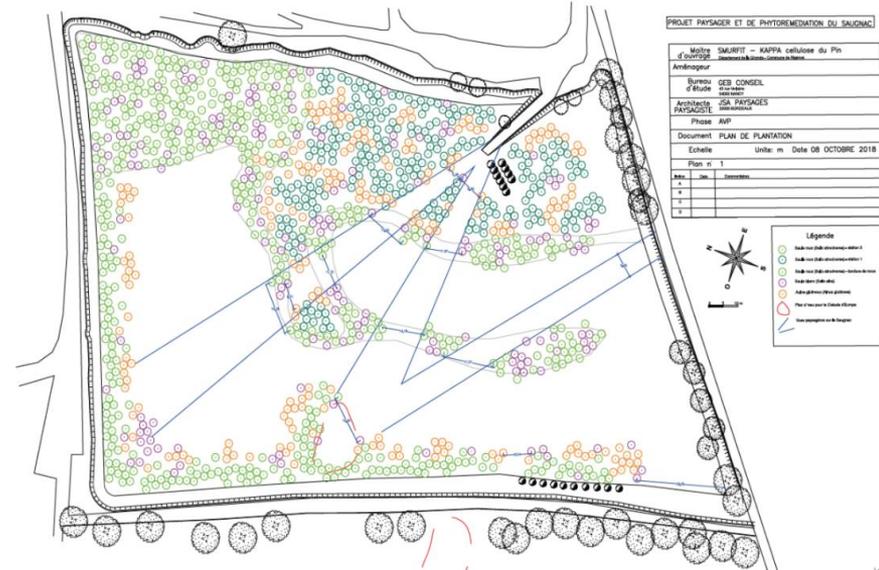
# Phytoremédiation du Bassin Saignac

# Phytoremédiation du Bassin Sagnac

Un retour progressif à la nature

- ▶ Ce chantier de phytoremédiation :
  - se traduit par la combinaison de l'assèchement du bassin et du développement des plantes (saules et peupliers)
  - permet une **dégradation progressive des résidus d'hydrocarbures**
- ▶ Cette solution est déployée sur l'ensemble du Bassin Sagnac.

II. AVANT PROJET



# Phytoremédiation du Bassin Sagnac

## Une décontamination naturelle

- ▶ Suivi de l'évolution des sols/sédiments en surface et profondeur ainsi que de la biomasse produite avec une **fin de réhabilitation atteinte fin 2022**
- ▶ **Résultats** : L'abattement global de la pollution à ce jour est supérieure à **90 % sur l'ensemble du bassin.**
- ▶ **Le but** est de céder le bassin au SIBA pour son exploitation et son suivi / dossier à venir en 2023



# Les investissements environnementaux

# Une papeterie eco-efficiente

- ▶ **Energie verte** : plus grande chaudière biomasse d'Europe de l'Ouest
- ▶ **Consommation d'eau et d'énergie** : énergie décarbonée, investissements MAP 5 (2020) et convention avec la région Nouvelle-Aquitaine (obj. -10%)
- ▶ **Rejets atmosphériques** : électrofiltres et amélioration de la combustion de la chaudière de régénération avec réduction du niveau des Nox.
- ▶ **Phytoremédiation** de notre ancien bassin de rétention
- ▶ **Etude faune flore**
  - **Connaissance du milieu et mesure permanente de notre impact** par des prestataires indépendants
  - Traçabilité et reporting en **Commission de Suivi du Site**



# Des investissements continus

## Assurer le développement durable du site

- ▶ **2018 – 2022 : le fort support du groupe pour pérenniser le site et implémenter les meilleures techniques disponibles**
  - **Lavage** (amélioration de la qualité de la pâte et des effluents de l'usine)
  - Investissement structurel sur la **M.A.P 5** (croissance de la production et limitation des consommations en eau et en énergie)
  - **Stripping** des condensats 2021: impact positif sur la qualité des effluents et sur l'empreinte olfactive du site
  - Nouveau **bardage de la M.A.P 6** : moins de perte de chaleur / limitation du bruit
- ▶ **L'humain au cœur du process**
  - La **sécurité**, plus qu'une priorité : **une valeur**
  - 95% de **CDI**
  - 4,5% de la masse salariale investie dans la **formation des salariés**



# Transport et environnement

## Optimisation des flux routiers

### Matière première

#### ▶ 2020 : Réactivation du transport de bois par fret ferroviaire

- Avec aide de la Région Nouvelle Aquitaine : remise en place de l'approvisionnement complémentaire en bois de l'usine
- **Un impact direct sur l'environnement : équivalent d'une baisse de 250 camions / mois**



### Produit fini

#### ▶ Un projet de création d'un nouveau bâtiment de stockage des bobines de papier sur le site de Biganos

- Une optimisation des flux d'envoi des bobines
- Une baisse significative des navettes usine/entrepôt extérieur (Cestas)



# Conclusions



# Conclusions

- ▶ Fin d'une vague importante d'investissements 2012 - 2021 : **200M€**
  - maintenir les équipements en **intégrant les meilleures techniques disponibles** (Bacs de stockage, Chaudière)
  - développer l'activité (Lavage, PM5) tout en **réduisant l'impact sur l'Environnement**
  
- ▶ Axes de travail pour les prochaines années 2022 - 2025 :
  - Poursuivre la modernisation du site tout en renforçant **l'intégration de l'Entreprise** dans son Environnement :
    - Projet d'amélioration de notre empreinte environnementale
    - Projet Evaporation et Energie
    - Projet Nouveau stockage de produits finis
  
- ▶ Développements à mettre en œuvre dans un contexte difficile :
  - **Economique** : Un marché Européen du papier d'emballage en pleine mutation avec une influence forte des pays scandinaves (ajout de capacité par reconversion d'usine), l'alimentarité pourrait chambouler les productions
  - **Local** : Pression urbaine de plus en plus forte, acceptation de l'activité industrielle en recul nécessitant un travail sur l'intégration locale

**OPEN THE  
FUTURE**

A blue arrow pointing to the right, containing the text "OPEN THE FUTURE". The word "OPEN" is in blue, and "THE FUTURE" is in white. The background of the arrow is a dark blue gradient with a subtle starry pattern.

# Smurfit Kappa Cellulose du Pin

## Bilan 2012-2022 Etudes faune/flore



Commission de Suivi de site SKCP-Dalkia  
Usine de Facture, Biganos,  
26 Janvier 2023

# Contexte / Sommaire

*Etudes réalisées sur la base d'un état des lieux bibliographique des connaissances environnementales existantes et d'un suivi effectué sur le périmètre d'influence de l'usine de 2012 à 2022 suite à l'accident RC15 du 5-juillet-2012*

- **Rappel des études antérieures**
- **Volet Piscicole** (Fédération de Pêche de la Gironde)
- **Volet Amphibiens** (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne)
- **Travaux de renaturation du stock de carbonates** (Simethis – GEB Conseil – PM Environnement – Semence Nature – Forêts et Jardins d'Aquitaine)
- **Perspectives**

# Un recentrage du protocole depuis 2018

	Organisme	Taxon	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Volet Botanique</b>	Simethis	Flore et analyses physico-chimiques											
<b>Volet Faunistique</b>	Cistude Nature	Odonates, Amphibiens et Reptiles											
	LPO Aquitaine	Chauves-souris, Papillons de jour, Odonates											
	PNRLG	Grenouille taureau											
<b>Volet Piscicole</b>	FDP 33	Poissons											
<b>Volet Entomofaune aquatique</b>	Société Linnéenne de Bordeaux	Insectes aquatiques											
<b>Volet Hydrobiologie</b>	Aquabio	Macro faune benthique, végétation aquatique et analyse physico-chimique											
<b>Travaux de génie écologique</b>	Simethis, GEB Conseil PM Environnement, Semence Nature, Forêts et Jardins d'Aquitaine	Flore, avifaune, entomofaune et herpétofaune											

# Résultats piscicoles 2022

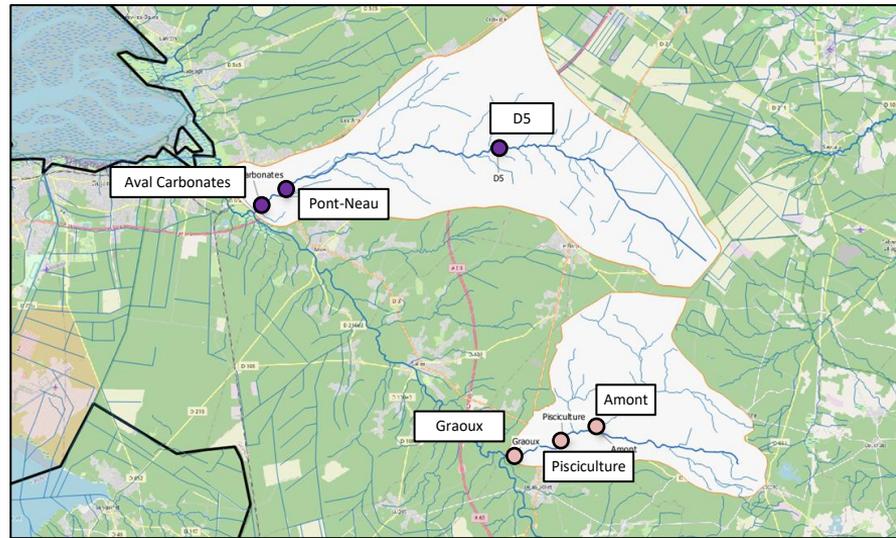
FDP33 (2012-2014, 2016, 2018, 2019, 2022)



# Suivi de la faune piscicole

## Méthodologie

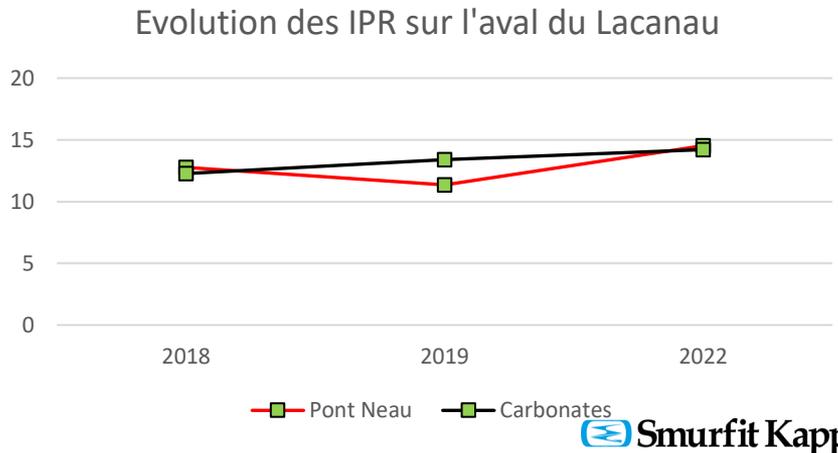
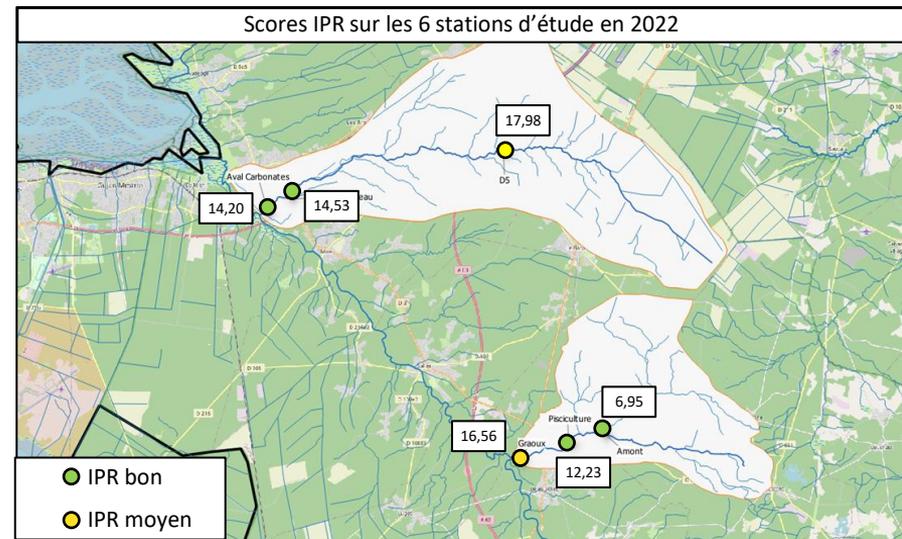
- ▶ Inventaire par pêche électrique (inventaire complet par enlèvements successifs avec isolement des stations) sur 6 stations
- ▶ Biométrie complète : espèce, taille, poids et évaluation de l'état de santé (codes pathologies ASPS)
- ▶ Objectif 2022 : comparaison entre le bassin versant du Lacanau et celui de la Paillasse



# Suivi de la faune piscicole

## Indice Poisson Rivière

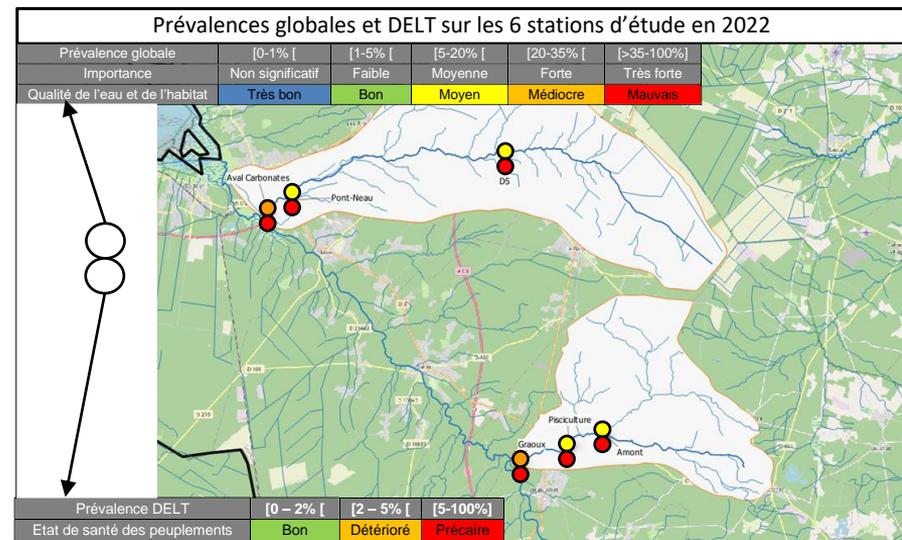
- ▶ Somme de 7 métriques
- ▶ Représente la divergence par rapport à un modèle théorique
- ▶ Les IPR sont classés bon à moyen sur l'ensemble des stations étudiées en 2022
- ▶ Sur l'aval du Lacanau, les IPR sont très similaires entre "Pont-Neau" et "l'Aval Carbonates", avec un état considéré bon sur les deux stations
- ▶ Depuis 2018, les IPR évoluent très peu sur l'aval du Lacanau. La tendance est à une légère dégradation de la note, sur l'ensemble du secteur aval du Lacanau, y compris hors de l'emprise du site SKCP.



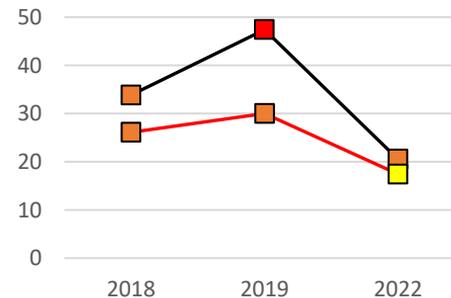
# Suivi de la faune piscicole

## Etat de santé

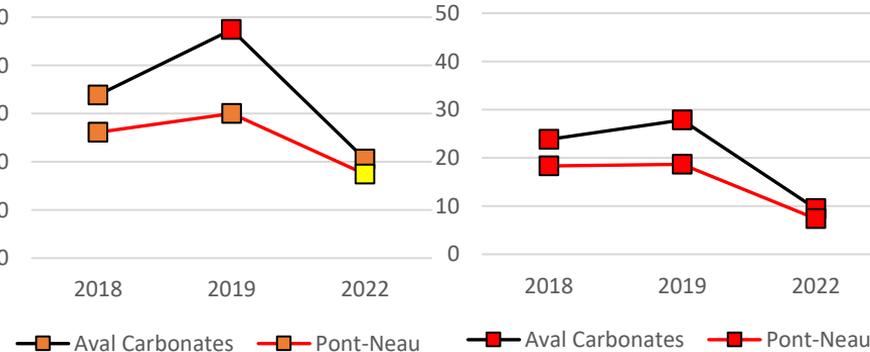
- ▶ Les prévalences (% d'individus affecté par une pathologie) hautes indiquent une dégradation de la qualité de l'eau sur l'ensemble des stations étudiées, sur les deux bassins versants.
- ▶ L'état de santé s'améliore globalement sur l'aval du Lacanau entre 2018 et 2022, même s'il reste précaire
- ▶ L'état de santé observé sur la station "Aval Carbonates" est très similaire à celui observé sur la station de Pont-Neau cette année
- ▶ Les lamproies et les vandoises sont deux espèces pour lesquelles l'état de santé se dégrade à l'aval du Lacanau, notamment en raison du parasitisme chez les vandoises
- ▶ Chez les autres espèces, comme les anguilles, l'état de santé s'améliore, bien que l'on observe plus de parasitisme aussi (eaux plus chaudes en 2022 ?).



Prév. Globale (aval Lacanau)



Prév. DELT (aval Lacanau)



# Recherche de la Grenouille taureau 2016 - 2022

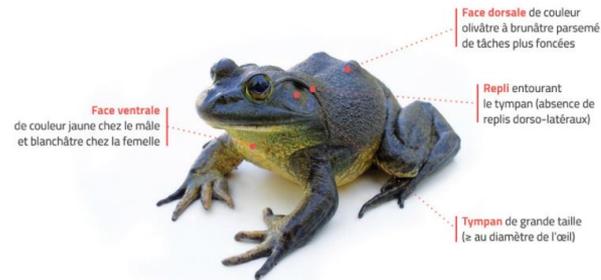
PNRLG (2016 à 2022)



# Recherche de la Grenouille taureau (2016 à 2022)

## Programme LIFE CROAA (2016 à 2022) :

- Préserver les espèces autochtones d'amphibiens contre la propagation d'amphibiens exotiques envahissants
- Suivi mené au sein de l'usine par le PNRLG depuis plusieurs années
- Capture d'adultes et de juvéniles en 2019
- Aucun individu observé en 2021 et 2022



# Travaux de renaturation du stock de carbonates

Simethis, GEB Conseil, PM Environnement, Semence Nature, Forêts et Jardins d'Aquitaine, SAS Jobgreen  
(2019-2023)



# Travaux de renaturation du stock de carbonates (2019 à 2023)

Arrêté préfectoral du 24 juillet 2018 – trois tranches

**Première tranche 2019/2020 – environ 2 ha :**

-Travaux de débroussaillage et de reprofilage avec création d'une cuvette - novembre 2019 à mars 2020

- Apport d'un substrat fertile composé de sables issus des résidus de souches de l'atelier à bois et d'écorces (création d'un mulch sur environ 40 à 50 cm) - avril 2020.

-Ensemencements :

- Type agronomique – mai 2020
- Type prairial – automne 2020 (label végétal local)



# Travaux de renaturation du stock de carbonates (2019 à 2023)

## Deuxième tranche 2020/2023 – environ 1 ha :

- Travaux de débroussaillage et de reprofilage avec création d'une cuvette - novembre 2020 à mai 2021
- Apport d'un substrat fertile composé de sables issus des résidus de souches de l'atelier à bois et d'écorces (création d'un mulch sur environ 40 à 50 cm) – juin à août 2021.
- Interruption temporaire pour cause de stockage de terres sur la zone
- Reprofilage / ensemencements :
  - Type agronomique – printemps 2023
  - Type prairial – automne 2023 (label végétal local)

## Troisième tranche 2023/2024 – environ 6 ha :

- Travaux de débroussaillage et de reprofilage suivi de la mise d'une plateforme de stockage étanche

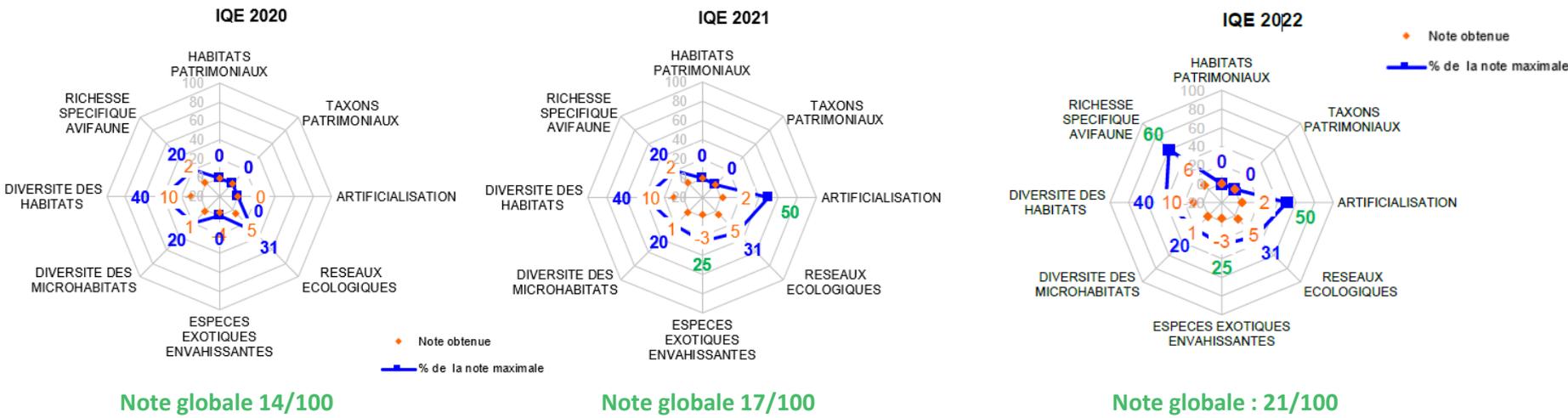


# Travaux de renaturation du stock de carbonates (2019 à 2023)

**IQE – Indice de Qualité Ecologique créé en 2015 par le MNHN :** Méthode d'évaluation et de suivi de la qualité écologique d'un milieu qui repose sur un inventaire de terrain relativement complet.

**Objectif :** Caractériser la biodiversité, en prenant en compte lors d'inventaires de terrain différents aspects, à savoir la diversité et la patrimonialité des habitats naturels, la diversité de l'avifaune, la patrimonialité des espèce,...

**Protocole :** Les inventaires se déroulent sur 6 journées, incluant un passage crépusculaire et nocturne, échelonnées du début du printemps à la fin de l'été.



# Missions en cours et perspectives



# Missions en cours et perspectives

## ▪SIMETHIS

- Coordination scientifique
- Accompagnement et suivi des travaux de renaturation du stock de carbonates 2023
- Suivi IQE 2023

## ▪SKCP

- Travaux d'éradication contre les foyers de Renouée du Japon (espèce exotique envahissante) présents au sein de l'usine (à l'étude)

**OPEN THE  
FUTURE**

A blue arrow pointing to the right, containing the text "OPEN THE FUTURE". The word "OPEN" is in blue, and "THE FUTURE" is in white. The background of the arrow is a dark blue gradient with a subtle starry pattern.



# PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

**SMURFIT KAPPA / DALKIA  
BIGANOS**

**- BILAN DE L'ACTION DE L'INSPECTION DES IC -**

Le 26 janvier 2022

# SMURFIT KAPPA

## Bilan 2022

- Situation administrative
- Inspections
- Actualités

# SMURFIT KAPPA

## Réglementation des installations et des conditions d'exploitation

- **Arrêté Préfectoral d'autorisation du 11/02/10 (principal) ;**
- Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) du 10/03/10 , du 22/04/10 , du 29/12/11, des 20/07/12 – 14/08/12 et 23/08/12 , du 21/10/13 , du 6/02/14 et du 6/10/14 ;
- APC du 24/07/18 (stockage de carbonate de calcium) ;
- **APC du 18/11/19 (IED) ;**
- **APC du 28/01/2020 (ajout de la machine à papier n°5 ) ;**
- **APC du 10/07/20 (PM2I) ;**
- **APC du 30/03/2021 (térébentine et stripping des condensats)**
- **APC du 25/11/2022 (stockage de bobines)**

# SMURFIT KAPPA

## Inspections 1/2

### 3 inspections réalisées en 2022

**18 janvier 2022** : *Respect des émissions dans l'eau et l'air année 2021*

4 écarts réglementaires concernant :

- la rétention des installations de térébenthine
- la conformité des rejets aqueux (incident sur la STEP<sup>1</sup>)
- la température des rejets aqueux
- la conformité des rejets atmosphériques.

**27 juin 2022** : *Rétention et porter-à-connaissance pour le stockage de bobines – Présence du SDIS*

Aucun écart :

- Bac neuf de térébenthine placé sur une nouvelle rétention
- Rencontre avec le SDIS pour compléter le porter-à-connaissance

---

1. Station d'épuration

# SMURFIT KAPPA

## Inspections 2/2

**7 décembre 2022** : *Respect des émissions dans l'eau et l'air année 2022 – Installation de térébenthine*

6 faits susceptibles de suites concernant :

- Prévission d'une NEA-MTD<sup>1</sup> en MES<sup>2</sup> et DCO<sup>3</sup> non tenue en 2022.  
Attente du bilan de l'exploitant ( à remettre avant le 15/02/2023)
- Délai de transmission des rapports par le prestataire de contrôle
- Température de rejets aqueux supérieure à 35°C
- Mesure annuelle des émissions de la chaudière LN<sup>4</sup> : rejet en STR<sup>5</sup> supérieur à la VLE
- Mesure annuelle des émissions stripping des condensats : rejets en H<sub>2</sub>S, NO<sub>x</sub> et SO<sub>2</sub> supérieur à la VLE- Nouveau contrôle en décembre suite à actions correctives
- Installation de stripping : Affichage du fonctionnement des vannes, test du déluge de mousse, attestations coupe-feu des murs

1. Niveaux d'Émission Associés aux Meilleures Techniques Disponibles  
2. Matières en suspension totales  
3. Demande chimique en oxygène

4. Liqueur noire  
5. Souffre total réduit

# SMURFIT KAPPA

## Actualités 2022

=> **Directive IED : La dérogation** accordée pour les émissions de DCO et MES pour la STEP était valable jusqu'à fin **avril 2021** (seuils à respecter en moyenne annuelle).

L'exploitant réfléchit à :

- Mettre en place un nouveau bac de décantation
- Remplacer le méthaniseur

Objectif : Respect des NEA-MTD en DCO et MES - valeurs limites calculées à partir des productions réelles et flux spécifiques

# SMURFIT KAPPA

## Axes de travail 2023

=> **Dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale** avec actualisation complète des études d'impact et de dangers de l'établissement

Aménagements de l'arrêté demandés :

- Mise à niveau de l'atelier bois avec augmentation des capacités au titre de la rubrique 1532 (régime A actuellement),
- Adaptation du seuil d'autorisation au titre de la rubrique 3610 (régime A actuellement) pour prendre en compte la pleine capacité. Les capacités autorisées passeraient de 1 894 t/j à 2 400 t/j.
- Aménagement de la température de sortie des effluents

# DALKIA

## Bilan 2022

- Situation administrative
- Inspections
- Bilan des épandages

# DALKIA

## Réglementation des installations et des conditions d'exploitation

- **Arrêté Préfectoral du 26/05/10** autorisant l'installation de combustion de biomasse (vapeur pour SMURFIT KAPPA + électricité pour RTE)
- **Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) du 27/04/2014** relatif à l'épandage de cendres de la chaudière DALKIA
- **APC du 10/07/20** (IED)

# Dalkia Inspections

## 2 inspections réalisées en 2022

22 septembre 2022 : Respect des émissions dans l'air et l'eau année 2021-2022

4 écarts réglementaires concernant :

- la conformité des rejets atmosphériques
- la conformité des rejets aqueux (température de rejet et pH notamment)
- l'absence de mesures périodiques pour certains polluants dans l'eau
- l'absence de transmission du bilan de surveillance 2021 et de certaines mesures périodiques

25 novembre 2022 : Assurance qualité des appareils de mesure en continu des rejets dans l'air.

5 écarts réglementaires concernant :

- Non respect de la périodicité requise pour l'examen de qualité des systèmes de mesure pour la chaudière biomasse et pour la chaudière gaz n°2
- Absence de démonstration que les mesures réalisées en continue sont correctement corrélées aux émissions

# Dalkia

## Bilan des épandages – Période 2021 – 2022

### **Bilan quantitatif :**

500000 t de biomasse brûlées => 5000 t de cendres sous foyer (filrière de valorisation) + 15000 t de cendres volantes (40 % épandues)

Pour la période considérée, 3400 tonnes de CV livrées et 4080 de tradicentre produites.

3571 tonnes ont été livrées et épandues sur la période.

### **Bilan qualitatif => Les analyses ont confirmé le respect de la réglementation**

- « Produits » :

→ Éléments traces métalliques, composés traces organiques, valeur agronomique : respect réglementation  
→ dioxines et furanes : 8,53pg/g MS (mesures production 06/21<→05/22) : Résultats d'analyses nettement en dessous de ce qui figurait dans le dossier (13 pg/g)

- Sols :

→ Éléments traces métalliques : respect réglementation  
→ dioxines et furanes (avant et après épandage) : valeurs mesurées chez les agriculteurs=> pas d'impact dans les sols après épandage (valeurs correspondant à la limite de quantification)  
→ Arsenic et sélénium (avant et après épandage): non significatif

- Suivi des grains 2020/2021 et 2021/2022: Teneurs en dioxines et furanes très inférieures à la valeur de référence et teneurs similaires entre parcelles avec et sans épandage.

**Merci de votre attention**